



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 15 juillet

Feux de forêts : mesures préventives contre les départs de feu dans le Bas-Rhin

L'évolution des conditions météorologiques dans le Bas-Rhin fait apparaître un risque sévère d'incendie des végétaux sur l'ensemble du département, compte tenu du taux d'humidité bas, du fort ensoleillement et des rafales de vent pouvant atteindre 30 à 40 km/h.

La préfète a donc décidé de prendre, par arrêté préfectoral, des mesures préventives contre les départs de feu.

Ces mesures entrent en vigueur le samedi 16 juillet à 6 h jusqu'au vendredi 22 juillet à 8 h.

Sont interdits :

- l'usage et le tir de feux d'artifices
- le lâcher de lanternes volantes équipées de flammes
- les feux de type bûcher
- les feux festifs en milieu naturel, de type feux de camp ou barbecue.

Par ailleurs, il est fortement recommandé de reporter tous travaux susceptibles de provoquer des départs de feu, notamment les travaux agricoles et forestiers.

Il est fait appel à la plus grande vigilance de tous dans l'utilisation domestique des barbecues, planchas, grills... pouvant entraîner un départ de feu accidentel.

La préfète appelle à la responsabilité de chacun. et sensibilise aux conduites à tenir :

Prévention des incendies de forêts :

- Ne fumez pas en forêt, dans les bois, ni à proximité. Ne jetez pas les mégots par la vitre de la voiture.
- Campez uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés.
- N'utilisez votre véhicule que sur les chemins autorisés.
- Respectez les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risques

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Prévenir rapidement les sapeurs-pompiers (18) en leur donnant le plus de précisions possibles (localisation – lieux dits, position GPS, numéro de parcelle - moyens d'accès pour les secours...).
- Vous pouvez essayer d'éteindre un feu naissant avec de la terre, du sable ou de l'eau.
- Attention : battre le feu avec des branchages peut conduire à sa propagation !
- Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes.
- A pied, rechercher un écran de protection (rocher, butte de terre, mur...).

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)